



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

DEL-2018-099

Numéro de la délibération : 2018/099

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/12/2018

Date de convocation du conseil : 04/12/2018

Date d'affichage de la convocation : 04/12/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Christine LE STRAT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

Étaient absents : Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Rapport de Yann LORCY

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Avant le vote du budget primitif, la Ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser Madame la Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits :

Compte	Libellé	Budget 2018 (BP + DM)	Autorisation 2019
2031	Frais d'études	20 000 ,00	5 000,00
2051	Conc.Dr. Sim.Logiciel	55 000, 00	13 750,00
2111	Terrains nus	360 000,00	90 000,00
2116	Cimetières	37 000,00	9 250,00
2138	Autres constructions	10 000,00	2 500,00
21568	Autres mat.de Def. Civile	25 000,00	6 250,00
2138	Autres constructions	10 000,00	2 500,00
21568	Autre mat. de def. Civile	25 000,00	6 250,00
21578	Autre mat. Et outil. de Voirie	20 000,00	5 000,00
2158	Autres inst. mat. outil. techn	125 000,00	31 250,00
2161	Œuvres et objets d'art	10 000,00	2 500,00
2182	Matériel de transport	150 000,00	37 500,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	135 000,00	33 750,00
2184	Mobilier	26 500,00	6 625,00
2188	Autres immo corporelles	227 500,00	56 875,00
2312	Terrains	118 000,00	29 500,00
2313	Constructions	2 794 500,00	698 625,00
	TOTAL	7 616 500,00	1 904 125,00

Nous vous proposons :

- d'autoriser Madame la Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du montant de l'autorisation définie par article ci-dessus, autorisation ne pouvant excéder le quart des crédits inscrits au budget de 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**